

## Cotation des postes : l'UCP entendue !

Une délégation de l'Union des Cadres de Paris, conduite par son président Yves BORST, a été reçue par Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines, le jeudi 14 février.

Cette demande d'entrevue portait sur plusieurs points, dont en particulier la cotation des postes. Elle a été l'occasion de rappeler nos réserves sur ce dossier qui a d'ores et déjà suscité de nombreuses réactions.

Nous avons renouvelé notre demande d'avoir communication des organigrammes « cotés » des directions, afin de pouvoir lever certaines interrogations, notamment en termes de cohérence (au sein des directions et d'une direction à l'autre), de prise en compte des postes occupés par les non-titulaires, de compatibilité avec les taux promus/promouvables des corps concernés.

Nous avons également demandé que soit précisé le lien entre la cotation d'une part, et les déroulements de carrière et les rémunérations d'autre part, en insistant sur le fait que ce volet devait faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives des cadres.

Compte tenu de ces réserves et conformément à ce que nous écrivions dans UCP Flash n° 425, nous avons réaffirmé notre opposition à la méthode et au calendrier :

- opposition au transfert de la communication sur ce dossier aux directions, qui ne garantissait pas, selon nous, une information égale des cadres
- opposition à la mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008

Nous avons insisté sur les risques d'une mise en œuvre dans la précipitation, que rien ne justifie (rappelons tout de même que la réflexion a été engagée au second semestre 2003), qui serait inévitablement source de tension et décrédibiliserait l'ensemble de la démarche, celle-ci apparaissant uniquement comme une hiérarchisation des postes. Ceci serait d'autant plus regrettable que nous considérons que, sous réserve de lever les interrogations évoquées ci-dessus, et en inscrivant la démarche dans la transparence, la cotation des postes peut constituer un élément de réponse aux attentes des cadres en termes de véritables parcours professionnels et garantir une plus grande objectivité en matière de promotions.

En réponse, Michel YAHIEL a reconnu un déficit de communication, la DRH n'ayant pas suffisamment expliqué ce qu'était et n'était pas la cotation des postes.

Il a indiqué que la réflexion sur les parcours professionnels des cadres (qui sera poursuivie par une mission nouvellement créée à la DRH) avait montré la nécessité de disposer d'outils adaptés afin d'introduire une cohérence entre les règles de mobilité, la formation et l'évaluation.

La cotation est destinée à faciliter les recrutements futurs, en particulier en différenciant les postes de début de grade des autres. Il s'agit bien de gérer les flux et non le stock. Il n'est en aucun cas question d'évaluer par ce biais les qualités des titulaires actuels des postes. La cotation définit simplement le niveau de compétence attendu en cas de changement de titulaire sur un poste. Plus généralement, l'objectif est d'améliorer la fluidité et la lisibilité, et non d'introduire de nouvelles rigidités.

Michel YAHIEL a précisé que la cotation des postes relevait d'une logique de gestion et n'avait pas vocation à faire l'objet d'une négociation. Il s'est cependant dit favorable à la transparence des règles, a proposé de poursuivre la réflexion en restreignant le champ dans un premier temps : elle portera sur les postes N-2, c'est-à-dire les postes de chefs de service ou de bureau (le niveau N correspondant aux directrices et directeurs, le niveau N-1 aux sous-directeurs et ingénieurs généraux). Les cotations seront transmises prochainement aux organisations syndicales concernées, ainsi qu'un état de la démarche, avec rappel des objectifs et du calendrier. Parallèlement, la DRH prolongera le travail avec les directions et établira un document de présentation du dispositif de cotation, qui devrait être diffusé aux cadres avant l'été. .../...

L'UCP prend note avec satisfaction que les inquiétudes qu'elle avait relayées ont été entendues : le dossier de la cotation des postes, qui semblait bien mal engagé, a été réorienté dans un sens qui devrait permettre une mise en place progressive, sans précipitation, avec des règles et des limites clarifiées.

*Les autres sujets abordés lors de cette entrevue, astreintes, permanences et compte épargne temps seront développés dans le prochain numéro d'UCP Flash.*

### **Restauration des personnels.**

Lors du conseil d'administration de l'ASPP en date du 13 février, les représentants du personnel ont été informés que les travaux du restaurant du 9 place de l'hôtel de Ville débuteraient en mars 2008. Rappelons que ce chantier va consister en la réfection complète de ce restaurant. Une information détaillée sera donnée à tous les personnels dans la Lettre Capitale jointe au bulletin de paye de février.

Par ailleurs, l'ouverture prévisionnelle du nouveau restaurant de la mairie du xve a été fixée au 13 mai 2008.

### **Concours et examens.**

#### Candidats admis au concours interne de secrétaire administratif (ville) :

Florence GUERAUD (DAC), Roseline CARALP (ANPE), Stéphanie GRAMOND (DU), Axelle KHETTAB (DRH), Cécile IBANEZ (DDATC), Audrey HENRY-VERGNAUD (DGIC), Marie-Laure HEKIMIAN-GOIMARD (Min. AE), Chrystel MOREEL (DAC), Martial PERIS NAVARRO (DASES), Catherine BRIAM (DDATC), Carole ZEITOUN (DPA), Eric LE GUYADER (CASVP), Pascale BIDARD (DRH), Corinne LUPOT (DEVE), Sylvie COHAN-TROUILLARD (DVD), Jean-Jacques DOUET (DASCO), Fatimata GAYE-DIOP (CASVP), Anne GENTY-GROLEWSKI (Préf. 95), Chantal GIRARD-RONFLARD (DEVE), Cendrine FOURNIER (DASCO), Céline HIET (DPA), Julien JORBY (DPE), Nacéra FADLI (DFPE), Mouhamadou DEME (Min. Just.), Najatte HLIMI (PP), Linda NASRI (ANPE), Marie-Line WINLING (DGIC), Alexandre LABRUFFE (DDATC), Isabelle LEMOINE (DRH).

#### Candidats admis au 3e concours de secrétaire administratif (ville) :

Marie FOUQUOIRE-OPPO (DRH), Jean-Louis DIECI (DRH), Caroline PRATT ROUSSE (DASES), Annick LE FEVRE (DDATC), Sylvie FRYDMAN, Catherine LE BRUN (Cab.), Mathilde DAESCHLER, Florence WALDMANN-CACHON (DVD).

A toutes et tous l'UCP adresse ses sincères félicitations.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	
--	--

<b>Union des Cadres de Paris</b>
----------------------------------

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
---